

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

5^e séance, 19^e année

**Province de Québec
Commission scolaire des Navigateurs
Lévis**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Navigateurs, tenue le 17 janvier 2017, à 17 h 30, au centre administratif, 1860, 1^{re} Rue, Lévis, **sous la présidence de monsieur Jérôme Demers.**

Membres du comité exécutif présents :

Monsieur Michel Bédard, commissaire
Madame Lynda Bilodeau, commissaire
Monsieur Jérôme Demers, président du conseil des commissaires et du comité exécutif
Monsieur François-Yves Dubé, vice-président du conseil des commissaires

Membres du personnel administratif présents :

Madame Esther Lemieux, directrice générale
Monsieur Bertin Fillion, directeur général adjoint et directeur des Services des ressources financières et des Services du transport
Monsieur Benoit Langlois, directeur général adjoint
Madame Guylaine Giguère, secrétaire générale
Monsieur Pierre Gaumond, directeur des Services des ressources en technologie de l'information et des communications

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Recueillement

1.2 Ouverture de la séance ordinaire

Après un moment de recueillement, monsieur Jérôme Demers déclare la séance ordinaire du comité exécutif en date du 17 janvier 2017 ouverte à 17 h 32.

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du comité exécutif ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

1.3.2 Quorum

La secrétaire générale, madame Guylaine Giguère, confirme qu'il y a quorum.

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

CE-16-17-027

1.4 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lynda Bilodeau et résolu :

DE RETIRER le point 2.1 – Ajout au CNAR-03-12 du dossier d'achat de tablettes informatiques

D'ADOPTER l'ordre du jour **modifié** suivant :

1.0 Préliminaires

- 1.1 Recueillement
- 1.2 Ouverture de la séance ordinaire
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
 - 1.3.1 Avis de convocation
 - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 13 décembre 2016
- 1.6 Correspondance
- 1.7 Interventions du public et période de questions

2.0 Décisions

- 2.1 Mandat d'achats de fournitures d'équipements informatiques usagés du Centre collégial des services regroupés — Adhésion

3.0 Information

Aucun point

4.0 Questions diverses

- 4.1 Questions et messages des commissaires

5.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

CE-16-17-028

1.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 13 décembre 2016

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

ATTENDU que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 13 décembre 2016 a été transmis à tous les membres du comité exécutif le 13 janvier 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lynda Bilodeau et résolu :

DE dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 13 décembre 2016 et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.6 Correspondance

Aucune correspondance

1.7 Interventions du public et période de questions

Aucune intervention

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

2.0 DÉCISIONS

**CE-16-17-029
SRM**

**2.1 Mandat d'achats de fournitures d'équipements informatiques usagés
du Centre collégial des services regroupés — Adhésion**

ATTENDU que la Commission scolaire des Navigateurs (CSDN) retire des bénéfices d'un processus d'achats regroupés tel celui offert par le Centre collégial des services regroupés (CCSR) ;

ATTENDU que la CSDN doit renouveler ses ordinateurs par des équipements usagés lorsque possible tel que spécifié dans la mesure 50760 (Technologie de l'information et des communications) dans les prochaines années ;

ATTENDU que la mesure 50760 exige que les achats soient effectués en participant à un achat regroupé ;

ATTENDU que le mandat de fournitures d'équipements informatiques usagés confié au CCSR est d'un an avec une option de renouvellement pour une année supplémentaire pour un maximum de deux ans total ;

ATTENDU que la dirigeante d'organisme, madame Esther Lemieux, autorise le contrat à commandes attribué à un ou plusieurs fournisseurs retenus dont le prix soumis n'excède pas plus de 10 % le prix plus le plus bas (Art. 43 du **c-65.1, r. 5.1** - *Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologies de l'information*) afin d'optimiser nos investissements en formations et en outils de gestion sur les équipements acquis au mandat précédent ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

QUE la CSDN adhère au mandat d'achats regroupés de fournitures d'équipements informatiques usagés du CCSR ;

QUE le directeur des Services des ressources en technologie de l'information et des communications, monsieur Pierre Gaumond, soit autorisé à signer le mandat confié au CCSR et tout autre document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.0 INFORMATION

Aucun point

4.0 QUESTIONS DIVERSES

4.1 Questions et messages des commissaires

Aucune question

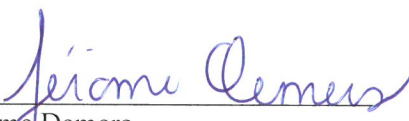
CE-16-17-030

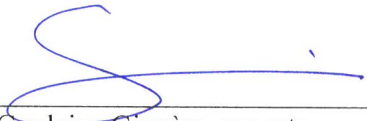
5.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 17 h 36.

ADOPTÉE à l'unanimité


Jérôme Demers
Président


Guylaine Giguère, avocate
Secrétaire générale